

arianeGROUP

Vendredi 22 juillet 2022

À :

Gilles FONBLANC – Président d’ArianeGroup SAS

Florence GALLOIS – Directrice des Ressources Humaines ArianeGroup

Philippe ROZAT – Directeur des Relations Sociales ArianeGroup

Pierre VIGNANDO – Directeur des Sites France ArianeGroup

Objet : Convention ArianeGroup / SDIS

Madame, Messieurs,

Le département de la Gironde, comme de nombreux autres départements métropolitains, dont le Finistère, sont en proie depuis plusieurs jours à des incendies d’ampleur majeure, nécessitant l’appel à de nombreux volontariats dont les pompiers volontaires salariés d’entreprises de notre territoire.

La CFE-CGC a interpellé la Direction ArianeGroup, ce mardi 19 juillet, quant à la possibilité de libérer les salariés pompiers volontaires des sites d’Issac et Crozon devant répondre aux appels de leurs casernes et/ou SDIS de rattachement pour renforcer les dispositifs de lutte sur les incendies en cours. La Direction a répondu favorablement à cette demande et nous l’en remercions.

Toutefois, l’année passée nous vous avons sollicités pour la mise en place d’une convention entre ArianeGroup et les SDIS des territoires afin de garantir une harmonie entre la vie professionnelle de vos salariés et leur engagement citoyen au service de la communauté, et faciliter ces mises à disposition : nous avons alors essuyé un refus.

Le volontariat chez les sapeurs-pompiers est devenu un enjeu majeur de notre société. Les évènements actuels nous confirment qu’une telle convention a toute son utilité !

La CFE-CGC demande à ArianeGroup de mettre en place une convention pour l’ensemble des établissements ArianeGroup avec les SDIS, à l’image de nombreuses autres sociétés comme par exemple Orange ou encore très récemment Thalès.

Pour rappel, le label « *employeur partenaire des sapeurs-pompiers* » peut-être décerné aux employeurs qui font un effort dans le domaine de la mise à disposition des sapeurs-pompiers volontaires. Ce label récompense et valorise les employeurs ayant manifesté cet engagement citoyen.

Dans cette attente, nous vous prions d’agréer, Madame, Messieurs, nos sincères salutations syndicales.



Philippe GÉRY

Délégué Syndical Central CFE-CGC